

Date : 22.01.2022

Contribution écrite EVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS

Nom de votre organisation : **Conférence des Bâtonniers**

Typologie de votre organisation :

- Administration
- Association exerçant une mission de service public
- Organisation professionnelle**
- Organisation syndicale
- Autorité indépendante
- Entreprise ou indépendant
- Parti politique ou think-tank
- Autre

Préalablement aux réponses qui pourront être proposées, la Conférence des Bâtonniers entend rappeler que la problématique de la Justice renvoie à une double question : Quelle est la place de la Justice dans notre pays ? Et par quels moyens on lui permet de fonctionner ?

Cette double question posée par la Conférence renvoie à une problématique d'une part, de nature sociétale et d'autre part, de moyens pour fonctionner de manière efficace et optimale. Nous proposons d'aborder les points figurant dans la fiche des États généraux de la justice.

La question centrale concerne le statut et l'indépendance du parquet français.

La Conférence souhaite s'interroger pleinement sur la place du ministère public au sein de l'institution judiciaire et sur son indépendance.

Cette réflexion renvoie sur la place des magistrats du siège au sein de l'institution judiciaire car celle-ci n'est pas toujours identifiée et identifiable pour le justiciable.

En effet, ce dernier n'a qu'une vision très étriquée de la Justice qu'il perçoit souvent, à tout le moins en matière pénale, au travers du seul procureur qui n'est pas un magistrat du siège.

La Conférence souhaite s'interroger sur la pertinence de l'existence de deux corps de magistrats.

Ne devrait-il pas exister organiquement qu'une magistrature qui est celle qui juge et donc du siège ?

La Conférence travaillera à la réponse à cette question ainsi qu'à son corollaire lié au statut du parquet.

La Conférence invite à la réflexion quant à la nécessité de couper le cordon ombilical du parquet en faisant des procureurs lato sensu des sortes de préfets judiciaires dans leurs rôles d'autorités en charge de poursuites, en renforçant dans le même temps le rôle des autres parties (prévenu et partie civile) ou à défaut de choisir un parquet totalement indépendant composé de magistrats.

La Conférence finalisera cette réflexion après un débat concerté avec l'ensemble des bâtonniers de France et transmettra sa contribution au titre du débat sociétal sur la place des différents acteurs de justice qui ne manquera pas de se poursuivre dans les mois qui conviennent.